

ÇA S'EST PASSÉ AU CASTÉRA...



Accueil des nouveaux habitants

Rénovation des façades de l'église

Commémoration du 8 mai et 11 novembre

Soirée Châtaignes

Sortie VTT

Repas des Aînés

Fête Locale



LE CASTÉRA INFO

Bulletin municipal n° 22

Juillet 2011

EDITORIAL

Le projet départemental relatif à la réforme des territoires, tend à reconfigurer en profondeur la coopération intercommunale dans le département de la Haute-Garonne. Le principal objectif affiché est de diminuer le nombre d'intercommunalités et la dissolution d'un nombre important de syndicats de communes.

La communauté de communes du canton de Cadours à laquelle adhère notre commune est spécialement concernée par le projet de ce schéma puisqu'il propose la fusion avec la communauté de commune de Save et Garonne à l'horizon 2015 pour constituer un groupement de 29 communes d'une population totale de 28 299 habitants.

La communauté du canton de Cadours a acquis un fonctionnement harmonieux à la satisfaction de toutes les communes participantes. L'absence de commune « dominante » est pour beaucoup dans cet équilibre.

L'immersion de notre communauté de communes de 5000 habitants, considérée il y a peu de temps encore comme susceptible de conserver son indépendance, dans un ensemble cinq fois plus peuplé ne peut inciter les élus à l'optimisme. La perte d'autonomie qui résultera inéluctablement de cette union forcée ne pourra que nuire à la sérénité des débats.

Le but évident de ces transformations est de préparer le terrain à l'élection du conseiller territorial qui remplacera, à partir de 2014 le conseiller général et le conseiller régional, pour diviser par deux le nombre d'élus actuels. En milieu rural le conseiller territorial aura ainsi la responsabilité d'un territoire équivalent à 2, 3 ou 4 cantons d'aujourd'hui. Ainsi on va éloigner la population, les conseillers municipaux et les maires, des élus qui les représentent dans les instances départementales et régionales. La encore, une nouvelle fois le gouvernement affaiblit nos territoires.

Notre commune a émis un avis défavorable aux propositions contenues dans ce projet et demande que les syndicats auxquels nous adhérons soient maintenus.

Le recensement de notre commune est terminé. Même si le chiffre n'est pas encore officiel, 802 personnes ont été recensées (soit un peu plus de 10% depuis le dernier recensement en 2006), quasiment la même population qu'en 1850, pour un total de 328 foyers.

Après plus de sept mois de travaux, la restauration des façades de l'église est terminée. Le coût total s'élève à 240000 € HT. La subvention du Conseil Général est de 150000 €. Le reste de cet investissement est autofinancé.

On a parfois l'impression de se répéter lorsqu'il est question de relater les manifestations organisées par le Comité des Fêtes, mais au nom du conseil municipal je remercie le président et toute l'équipe du comité qui nous démontrent chaque année leur attachement à faire perdurer cette manifestation, sans oublier la population qui accueille avec bienveillance les bénévoles lors de la traditionnelle tournée des fleurs.

Merci aussi aux associations « Aubépine » et « Mieux vivre » qui ont terminés d'ouvrir le chemin rural de la Motte. Certes ce chemin n'est pas très long mais il permettra aux randonneurs, lorsqu'il sera totalement aménagé, de se déplacer en toute sécurité.

Dernier mot, dernier adieu, à notre collègue du conseil municipal mais surtout à notre ami Jackie Bauvais dit Kitaine qui nous a quitté le mardi 7 juin 2011.

Yvan GONZALEZ

LE CASTERA INFOS

BULLETIN MUNICIPAL
JUILLET 2011 - Numéro 22



MAIRIE DE LE CASTERA

Téléphone : 05 61 85 65 59
Télécopie : 05 61 85 28 11
mairie.le.castera@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
De 10 h - 12 h et de 15 h - 17 h

Mercredi de 10 h à 12 h

Permanence de M. Le Maire

Mercredi de 15 h à 18 h sur RV

Directeur de la publication :

Yvan GONZALEZ

Comité de Rédaction :

Yvan GONZALEZ
Joseph DEBACQ
Stéphanie DELAUX
Céline SABAUT
Marie Claire SIMION
Denise VERDIE

Photos :

Yvan GONZALEZ
Céline SABAUT

SOMMAIRE

- 1 LE MOT DU MAIRE
- 2 SOMMAIRE
- 3 - 4 ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 5 BUDGET
- 6 POINT SUR LE P.L.U
AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE
- 7 RENOVATION DE L'EGLISE
TELE NUMERIQUE
- 8 à 10 VIE LOCALE
- 11 ETAT CIVIL
- 12 CA S'EST PASSE AU CASTERA



Jackie Bauvais nous a quitté le mardi 7 juin dernier, dans l'exercice de ses fonctions de conseiller municipal depuis 2008.

Nous nous tournons tout d'abord vers Anne, ses enfants Raphaëlle, Margot, Vallier, sa famille, et ses amis, afin de leur témoigner notre attachement personnel, celui de l'ensemble du conseil municipal et des employés municipaux, à la mémoire de « Kitaine ».

Jackie était un homme passionné par son village, sa vie. Il nous a beaucoup donné sans jamais compter son temps dans un parcours volontaire, riche et varié, qu'il a mis au service des autres.

Etat Civil

Naissances

Nous avons le plaisir de vous annoncer les naissances de :

Jean-Baptiste LORENZO, né le 22 octobre 2010
Raphaël, Odin VIARD né le 15 décembre 2010
Lisa, Jeanne DARTIGUE, née le 16 janvier 2011
Malo TOUATIT, né le 26 avril 2011
Eva SOLIVERES, née le 5 juin 2011

Nous félicitons les heureux parents et souhaitons la bienvenue aux nouveaux nés.

Décès

Alain LLEDO, le 19 août 2010
Yvette DAT, le 17 septembre 2010
Marianna MAURIN, le 6 octobre 2010
Elisabeth MANSENCAL, le 22 janvier 2011
Guy MAURIN, le 3 mars 2011
Amédée ROUCOLLE, le 30 mars 2011
Jackie BAUVAIS, le 7 juin 2011

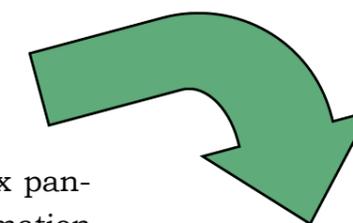
Mariage

Vincent SIMION &
Delphine CERVENNANSKY le 7 août 2010

David MAURIN & Béatrice OLIVET
le 7 août 2010

Pascal VAN HEUVERSNOY &
Sabrina PAULINO le 18 juin 2011

« Tout beau tout neuf ! »



Les nouveaux panneaux d'information touristique des communes de la Communauté sont prêts : une carte, des pictogrammes situant les points d'intérêt touristique, renseigneront les visiteurs.





Le Chant des Rainettes

Le cumul des précipitations de l'année 2010 est de 704 mm, il se situe dans la moyenne.

**moyenne des relevés effectués à En Busquère depuis 1980. Rappel 1mm=1 litre de pluie/m².*

Mois	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr
Mm en moyenne *	45	54	61	61	59	67	66	55	56	79
Larmont 2010	57	23	38	83	82	30	17	38	33	21
En Busquère 2010	52	11	56	82	86	32	31	38	39	18

Après un printemps arrosé l'été s'est révélé sec, surtout pour le mois d'août avec un seul orage en début de mois. Pour autant la chaleur n'a pas été excessive malgré les 40°C atteint à la fin août.

On remarque également que depuis ces deux dernières années le cumul des précipitations du mois d'août est inférieur à 15 mm ce qui n'est jamais arrivé.

L'automne nous a apporté des pluies régulières et légèrement supérieures à la moyenne. L'année 2011 débute avec un triste record : quatre mois consécutifs de précipitations inférieurs à 40 mm. Ce qui n'est jamais arrivé depuis le début du relevé soit 1971. La situation est semblable à l'année 2005. Le déficit hydrique est important et ne sera pas comblé par d'éventuels orages à venir.

Top actualité :

La sécheresse qui touche la France ne nous épargne pas. L'impact sur nos cultures est très important et aggravé sous l'effet du vent d'Autan dominant cette année. L'irrigation permet le maintien des cultures d'été mais jusqu'à quand ?



La canicule et nous...

Les températures s'affolent et Monsieur Météo nous promet un été très chaud. Avec les fortes chaleurs de ces derniers jours, **le niveau de « veille sanitaire » du plan canicule est activé.** La vigilance s'accroît autour des personnes âgées, isolées et/ou handicapées. Ainsi n'hésitez pas à vous faire inscrire sur le **registre du plan canicule.**

Cette démarche d'inscription reste volontaire, elle peut se faire à la demande de la personne elle-même ou à la demande d'un tiers avec l'accord de la personne concernée. Mais n'oublions pas, la solidarité entre voisins est la meilleure arme contre l'isolement. N'hésitez pas à aider, ou à vous faire aider. Merci de relayer ce message autour de vous.

Numéros utiles

0800 06 66 66 Canicule info service

112 numéro d'urgence unique Européen

115 numéro d'urgence sociale anonyme et gratuit

15 SAMU et 18 POMPIERS

Les échos du Conseil Municipal

Augmentation du temps de travail d'un employé communal

Pour faire face à la charge de travail le maire propose que son contrat de travail passe de 1 jour à 2 jours par semaine à compter du 1^{er} septembre 2010.

Adhésion au SMEA pour la compétence assainissement collectif

M. le Maire rappelle qu'il a été décidé d'approuver la création et les statuts du syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute Garonne.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal décide de transférer au syndicat mixte les compétences suivantes :

Assainissement collectif – collecte des eaux usées

Assainissement collectif – transport des eaux usées

Assainissement collectif – traitement des eaux usées y compris l'élimination des boues.

Modifications des statuts de la communauté des communes du canton de Cadours

Le conseil communautaire en date du 15 janvier 2010, a approuvé la modification des statuts de la communauté des communes décidant dans le cadre de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » de la communauté des communes, de l'ajout de la compétence « Gestion des cours d'eau et rivières » à compter du 1^{er} janvier 2011.

Demande de licence taxi

Après en avoir délibéré le conseil municipal au vu de la liste d'attente autorise le maire à réaliser les démarches réglementaires, préalables à sa décision d'attribuer une 2^{ème} licence pouvant être exploitée sur la commune et décide de fixer le nombre de taxis sur la commune à 2.

Contre la fermeture des Unités Territoriales de Grenade, Carbonne, et Villefranche

Le Conseil Municipal de Le Castéra réuni le 27 Août 2010 constate que les dernières informations émanant des responsables de la Direction Départementale des Territoires (ex.DDEA) de la Haute-Garonne font état d'une suppression à terme des services de proximités installés à Carbonne, Grenade, Muret, Toulouse-Lalande et Villefranche.

Au vu de ces éléments le Conseil Municipal de Le Castéra sollicite de Monsieur le Préfet et des responsables administratifs de cette direction, la suppression de ce projet et le maintien des structures territoriales présentes sur l'ensemble du territoire départemental avec la garantie de pérennité des missions et des emplois.

Electrification du clocher de l'église de Larmont

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'électrification du clocher de Larmont doit être réalisé.

Après étude des devis présentés le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Lepicard & Marty pour un montant qui s'élève à 4875,50 € HT soit 5831,10 € TTC. En attente de l'avis du service territorial de l'Architecture et du Patrimoine, en raison de l'inscription du clocher au registre supplémentaire des monuments historiques.

Validation des circuits de randonnées

Le conseil municipal a émis un avis favorable pour l'inscription au plan départemental des itinéraires de Promenades et de Randonnée des cinq circuits proposés par la commission tourisme de la CCCC.

- Chemin de Laréole
- Chemin d'Aubépine à Drudas

- Chemin du Pont Romain au Grès
- Parcours de la Garenne à Vignaux
- Chemin de La Hire à Le Castera

Cyclo Club	300 euros
Entente de la Save	300 euros
Pétanque Castéraise	300 euros
Mieux vivre	300 euros
Concours de l'ail	200 euros
FNACA	200 euros

Mise en sécurité du toit de la mairie

Le conseil municipal décide la mise en sécurité du toit de la mairie pour un devis de 1167 € avant la rénovation de la toiture prévue au plus tard début 2012.

Implantation du groupe scolaire

- La visite sur le terrain des représentants du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement et de la Communauté des Communes en octobre 2010 favorisant l'emplacement actuel.
- L'étude des sols de l'entreprise GEOBI-LAN confirmant la faisabilité technique,
- La proposition d'un aménagement routier présenté par l'ATESAT, sécurisant l'entrée du groupe scolaire,

Considérant ces différents avis, le conseil municipal décide d'implanter le groupe scolaire à l'emplacement actuel.

Travaux SDEHG

Un bloc prises servant aux associations et aux forains sera installé place de la Mare. L'éclairage de l'église sera étudié courant Août. Ces travaux sont subventionnés à 70%

Travaux de voirie Pool 2011

Plusieurs aménagements sont ou vont être réalisés cet été :

Route de Menville : Reprise de rives de chaussée
 Route de Saint Pé : Couche de roulement, pose de glissières bois
 Hameau de Pradères : pose de canalisations
 Chemin de Lasserre : reprofilage de chaussée
 Chemin d'En Pélémau : Délignement de rives, graves calcaires
 Impasse du puits : couche de roulement
 Chemin de Caoupène : Décroustage de chaussée, couche de roulement
 Chemin de Bellegarde : Couche de roulement
 Chemin d'En Biouens : Décroustage de chaussée, couche de roulement
 Chemin du Peyré : Modification de regard

Mise à jour schéma communal d'assainissement et carte d'aptitude des sols

La carte de zonage du PLU rejetée en 2008 n'est plus d'usage. Une mise à jour du schéma communal d'assainissement est nécessaire. Elle sera associée à une révision de la carte d'aptitude des sols.

Devis étude de sols pour implantation futur groupe scolaire

A notre demande la société Geobilan nous a adressé les devis concernant la faisabilité du projet d'implantation du groupe scolaire sur le site actuel.

Le dossier Géotechnique pour un montant de 450€ HT.

Les sondages pour un montant de 850€
 Soit un montant total de 1300€ HT

Intégration de la secrétaire de mairie : Melle Maryse ROQUES

Depuis le 14 janvier 2011 Mlle Maryse Roques est nommée Adjoint Administratif 1^{ère} classe stagiaire pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie sur un poste à temps complet.

Vote des taxes

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes en 2011.

TH : 9,29% TF : 14,42% TFNB : 58%

Versement en totalité des concessions sur le budget du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser en totalité la recette des concessions sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Subventions des associations

Les demandes de subventions des associations sont accordées :

AC.C.A	300 euros
Anciens Combattants	200 euros
Comité des Fêtes	2 000 euros

Vie locale

Plantations de haies naturelles

L'association Mieux vivre au Castéra propose son aide aux habitants de la commune pour planter des haies naturelles. Arbustes et arbres qui poussent naturellement dans notre région sur leurs propriétés.

Les plants (2 euros environs par pied) sont fournis par l'association «Arbre et paysage d'Autan et la plantation se fait fin novembre début décembre.

Pour élaborer tout projet contactez : Aimé Ricci, aime.ricci@free.fr



Ouverture du Chemin de la Motte

Les bénévoles de Mieux Vivre au Castéra et d'Aubépine ce sont retrouvés les samedi 26 mars et 2 avril pour débroussailler le chemin de la Motte et nettoyer le chemin d'En Peysserre.



Un apéritif et des grillades, pris sur place, ont prolongé ces deux matinées de labeurs partagées dans la bonne humeur."

Inscription sur les listes électorales



Pour qui ? Les personnes majeures domiciliées sur la commune de Le Castéra peuvent s'inscrire sur les listes électorales entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année, l'inscription étant prise en compte au 1er mars de l'année suivante.

Ressortissants européens : les ressortissants européens majeurs domiciliés sur la commune peuvent également faire cette démarche dans les mêmes conditions. Ils peuvent être électeurs pour les scrutins concernant les élections européennes et les municipales.

S'inscrire sur la liste électorale, effectuer un changement d'adresse ou d'état civil : il suffit de se présenter à la Mairie

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité et une justification du domicile ou de la résidence,
- justifier de la nationalité française par une carte d'identité en cours de validité ou un certificat de nationalité française délivré par le Tribunal d'instance.

Vie locale



NOUVEAUX HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Depuis le début du mois de novembre le secrétariat de mairie est ouvert au public tous les jours de la semaine :

du lundi au vendredi de 10h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 17h 00

La permanence de Monsieur le Maire est assurée le mercredi de 15h00 à 18h00 et sur RDV.



CONVERSATIONS ANGLAISES

Rappel : les conversations anglaises continuent d'avoir lieu tous les 15 jours à la mairie généralement le mercredi soir de 20 h 30 à 22 h 00. Ouvert à tous et les débutants sont les bienvenus.

Pour toute demande, veuillez contacter Mme Burge par mail au: sue.burge@orange.fr

L'arrivée d'un kinésithérapeute offre un nouveau service sur la commune



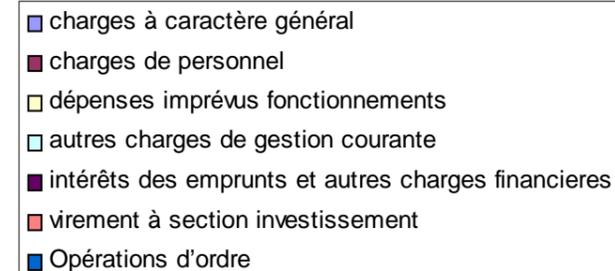
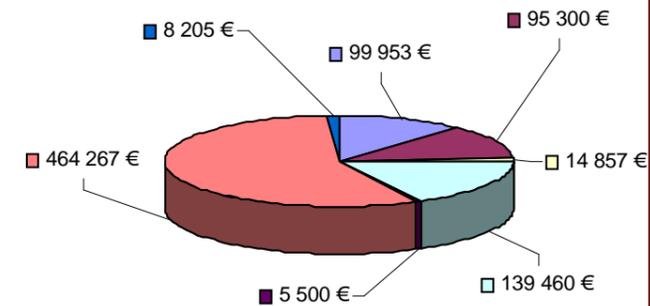
Aurélien Larvet, masseur-kinésithérapeute, a ouvert son cabinet au 13 rue de l'Eglise depuis le 15 mars dernier.

Les locaux ont été adaptés à cette nouvelle activité et les soins suivants pourront être prodigués : rééducation fonctionnelle au cabinet et au domicile, rééducation maxillo-faciale, thérapie manuelle, massages de relaxation et bien être.

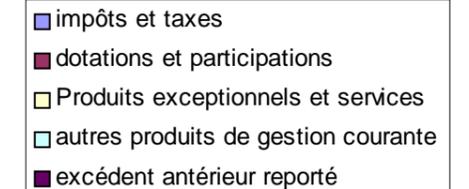
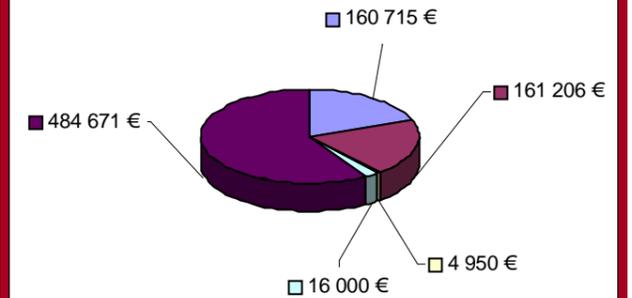
Aurélien Larvet sera présent au cabinet du lundi au vendredi, sur rendez-vous. Pour tout renseignement téléphoner au 06 32 51 45 16.

Budget 2011

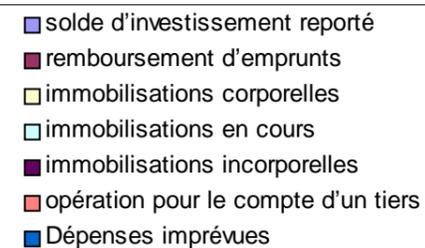
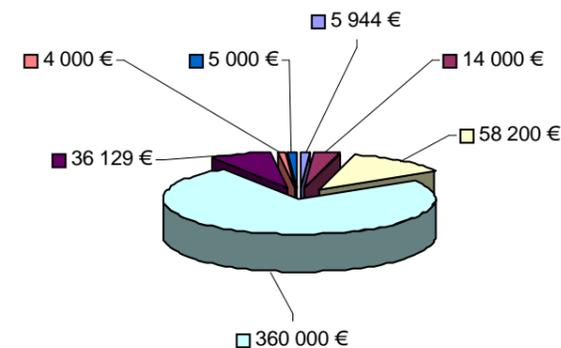
Dépenses de fonctionnement



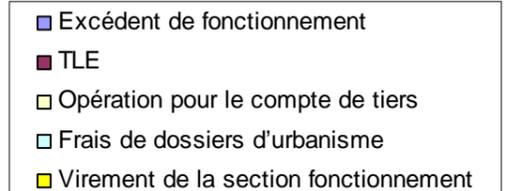
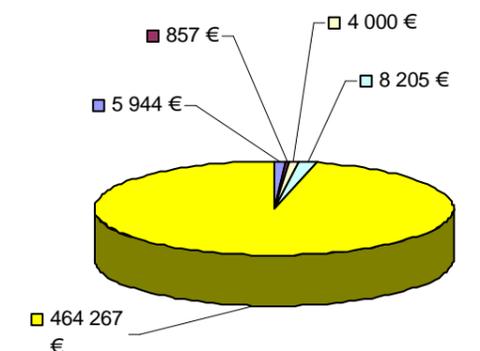
Recettes de fonctionnement



Dépenses d'Investissement



Recettes d'Investissement



Point sur le Plan Local d'Urbanisme

En Mai 2010, la municipalité avait organisé une réunion publique pour informer les habitants sur les choix faits concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune.

Au cours de cette réunion, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, ainsi qu'un extrait des orientations d'aménagement avaient été présentés par Marc Ségui, du bureau d'études Atelier Urbain.

Depuis cette date, l'équipe municipale a formalisé les choix effectués: le projet de règlement pour l'ensemble de la commune, ainsi que le plan de zonage correspondant sont pratiquement finalisés. Une question essentielle n'est toutefois pas résolue: Celle de l'emplacement de la station d'épuration au Nord du bourg.

La filière est à présent choisie (épuration par champ de roseaux). Nous avons également déterminé qu'un raccordement entièrement en gravitaire serait privilégié: Cette solution évite de coûteuses stations de refoulement, et nécessite une maintenance grandement facilitée.

L'emplacement n'est pas encore choisi. Outre la question du choix du terrain en mesure d'accueillir cet équipement, il faut tenir compte des changements récents dans la réglementation concernant la gestion des rejets épurés.

Ces changements pourraient nous permettre de nous affranchir de la nécessité de positionner la station à proximité d'un cours d'eau. En conséquence, un relevé topographique précis a été demandé au Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement (SMEA) afin de déterminer tous les scénarios possibles pour l'implantation de cette station, afin de déterminer la solution offrant le meilleur compromis entre longueur du réseau et nombre d'habitations raccordées. Une fois l'emplacement de la station déterminé, l'élaboration du PLU pourra être finalisée.

Dans l'attente des résultats de cette étude, le bureau d'étude continue son travail sur la préparation des pièces, qui seront soumises pour avis aux Services de l'Etat dans les prochaines semaines.

Aménagement d'un giratoire

Aux fins de travaux d'aménagement d'un giratoire sur la route départementale 24 et 89 sur le territoire de Lévigac, la circulation sera interdite ou alternée.

Ces dispositions entreront en vigueur, sauf week end et jours fériés, **entre 8h et 18h durant la période du lundi 18 juillet 2011 au vendredi 30 septembre 2011**, date à laquelle les conditions normales de circulation seront rétablies.

Phase 1: du 18/07/2011 au 08/08/2011 « route barrée »

Phase 2: du 08/08/2011 au 05/09/2011 « circulation alternée »

Phase 3: du 05/09/2011 au 30/09/2011 « route barrée »

Durant la période des travaux, la circulation des véhicules vers Le Castéra sera déviée vers Pradère les Bourguets.



Rénovation de
l'Eglise
St Eutrope

Passage à la télé tout numérique Le 8 novembre 2011

Le passage à la télé tout numérique c'est l'arrêt de la diffusion des 5 chaînes classiques (analogiques) reçues par l'antenne râteau et son remplacement définitif par la TNT. Que doit-on faire? S'équiper d'un adaptateur TNT pour les téléviseurs les plus anciens. A qui s'adresser? A un professionnel agréé (**Faire attention au démarchage à domicile**) Après le passage une recherche des canaux des chaînes est nécessaire pour tous, même pour ceux qui sont déjà équipés d'un adaptateur.

Pour plus d'informations vous pouvez appeler le 0970818818 (numéro non surtaxé)